

des journalistes. Quelqu'un a mentionné les facilités de recherches. C'est là une chose qui me passionne et je formule peut-être des vues personnelles, mais, une fois par année, j'ai certainement droit de le faire. Nous songeons à revoir de bas en haut ou de haut en bas—peu importe—la bibliothèque du Parlement. Nous croyons qu'à l'heure actuelle, la bibliothèque du Parlement, si avantageuse soit-elle, ne remplit pas nécessairement la fonction en vue de laquelle elle a été créée. Nous songeons à la bibliothèque du congrès, à Washington, et aux services qu'on offre au Royaume-Uni. Voilà pourquoi j'ai déjà sur le bureau un rapport au sujet de certaines améliorations qu'il y aurait lieu d'apporter. Cette question, bien entendu, sera étudiée par le comité de la procédure et de l'organisation que l'on a établi.

En ce qui concerne le personnel du hansom, les traitements et le nombre des employés, je dois dire que nous avons eu quelques difficultés cette année par suite du nombre des comités, du niveau des traitements et des problèmes que pose le recrutement du personnel. C'est la raison pour laquelle la question de savoir si l'enregistrement sur magnétophone pourrait remplacer le régime actuel sera déferée au comité.

Plusieurs autres questions ont été mises sur le tapis aujourd'hui. La question des télécommunications a été soulevée par l'honorable député de Lapointe. Sauf erreur, les commissaires de la régie intérieure n'ont pas encore décidé s'il serait à propos de payer les frais des télégrammes, des appels interurbains et ainsi de suite. Je suis persuadé que les honorables députés se rendront compte qu'ils n'ont pas été trop mal partagés sous ce rapport jusqu'à présent.

En ce qui concerne le problème relatif au fait d'accorder la parole aux députés, l'honorable député qui l'a soulevé est absent; je vais donc tirer parti de la situation et m'abstenir de traiter la question.

Diverses autres questions ont été soulevées, et non la moindre a été celle de l'honorable député de Port-Arthur, auquel se sont joints les honorables députés d'York-Humber, Medicine-Hat, Skeena et un ou deux autres. Cette question se rapportait à M. Raymond Rodgers et à la tribune des journalistes. Vu le débat qui s'est déroulé ici cet après-midi, et que j'ai estimé très utile, je dois dire qu'à mon avis, les honorables députés savent que je n'éprouve pas d'antipathie à l'égard de la personne intéressée. Je doute si M. Rodgers a reçu autant d'attention des autres que de ma part ces derniers mois. Ce n'est pas une question facile à dénouer, et elle ne doit pas être tranchée pour des raisons sentimentales ou personnelles, mais objectives. Pour cette

raison, je lui ai dit, et je l'ai répété à quiconque a voulu l'entendre, qu'en temps opportun, lorsque le principe aura été établi convenablement et que tous les facteurs auront été examinés, alors sera venu le moment de rendre une décision.

En ce qui concerne la tribune des journalistes, M. Rodgers n'est pas le seul à formuler des griefs. Plusieurs chroniqueurs parlementaires se plaignent constamment du problème de l'exiguïté. Je suis parfaitement familier avec les conditions dans lesquelles ils travaillent. Je suis également conscient du fait que, ces dernières années, les membres de la tribune sont passés de 30 à environ 110 ou 120. Cela est en partie attribuable au développement des moyens de communications, grâce à la radio et à la télévision. En fait, le régime que nous imposons à l'heure actuelle à la tribune des courriéristes parlementaires est très démodé. Hier encore, je discutais de la constitution avec le président actuel et peut-être aussi l'ancien président de la tribune. Je leur disais que la constitution devait être examinée, révisée et modernisée. La même chose vaut pour les règlements édictés en vertu de la constitution.

La question des locaux est très urgente. Nous avons déjà pensé régler le problème en affectant à la tribune l'immeuble de l'Ouest mais la situation semble empirer tous les jours. Pour nous distraire, nous avons songé à diviser les membres de la tribune en deux groupes, ceux qui représentent des quotidiens et ceux qui représentent des hebdomadaires ou des revues. Pour le moment, un bon nombre des locaux de l'immeuble de l'Ouest sont déjà réservés. La tribune des courriéristes parlementaires et le ministère des Travaux publics tentent actuellement d'en venir à une entente qui serait avantageuse pour les deux parties.

Il y a aussi les journalistes des autres pays et des autres capitales qui viennent nous visiter. Ils arrivent ici et nous n'avons pas de locaux pour les recevoir. Les journalistes devraient peut-être se construire leur propre édifice, comme cela s'est fait à Washington. Les propriétaires des grands journaux eux-mêmes devraient peut-être se pencher sur le problème et nous aider à le résoudre.

De toute façon, il serait peut-être possible d'en arriver à une solution en partageant les membres de la tribune en deux groupes: d'une part, ceux des quotidiens et, d'autre part, ceux des hebdomadaires et des revues. Une telle répartition donnerait plus d'espace et permettrait de meilleures installations. De meilleures installations, cela veut dire entre autres une salle, au sous-sol ou ailleurs dans l'immeuble, qui servirait de studio de télévision ou de radio. Il est ridicule, n'est-ce pas,